

Dossier réalisé par :



Éléments

5 rue Anatole France
34000 Montpellier
Tel : 07 57 41 29 23
Email : lea.cambon@elements.green
Site : www.elements.green
N° de Siren : 880 026 034 RCS de Montpellier
Rédacteur : Léa Cambon

PIECE 31 – ARRONDINE AVAL REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE DE LA FORCE MOTRICE



CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE L'ARRONDINE AVAL

COURS D'EAU : ARRONDINE
COMMUNES : LA GIETTAZ
DEPARTEMENT : SAVOIE (73)
PETITIONNAIRE : **CHE ARRONDINE**

DECEMBRE 2020

Répartition de la valeur locative de la force motrice

Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées par la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements doivent figurer dans la demande.

La centrale hydroélectrique de l'Arrondine aval a une puissance électrique d'environ de 800 kW.

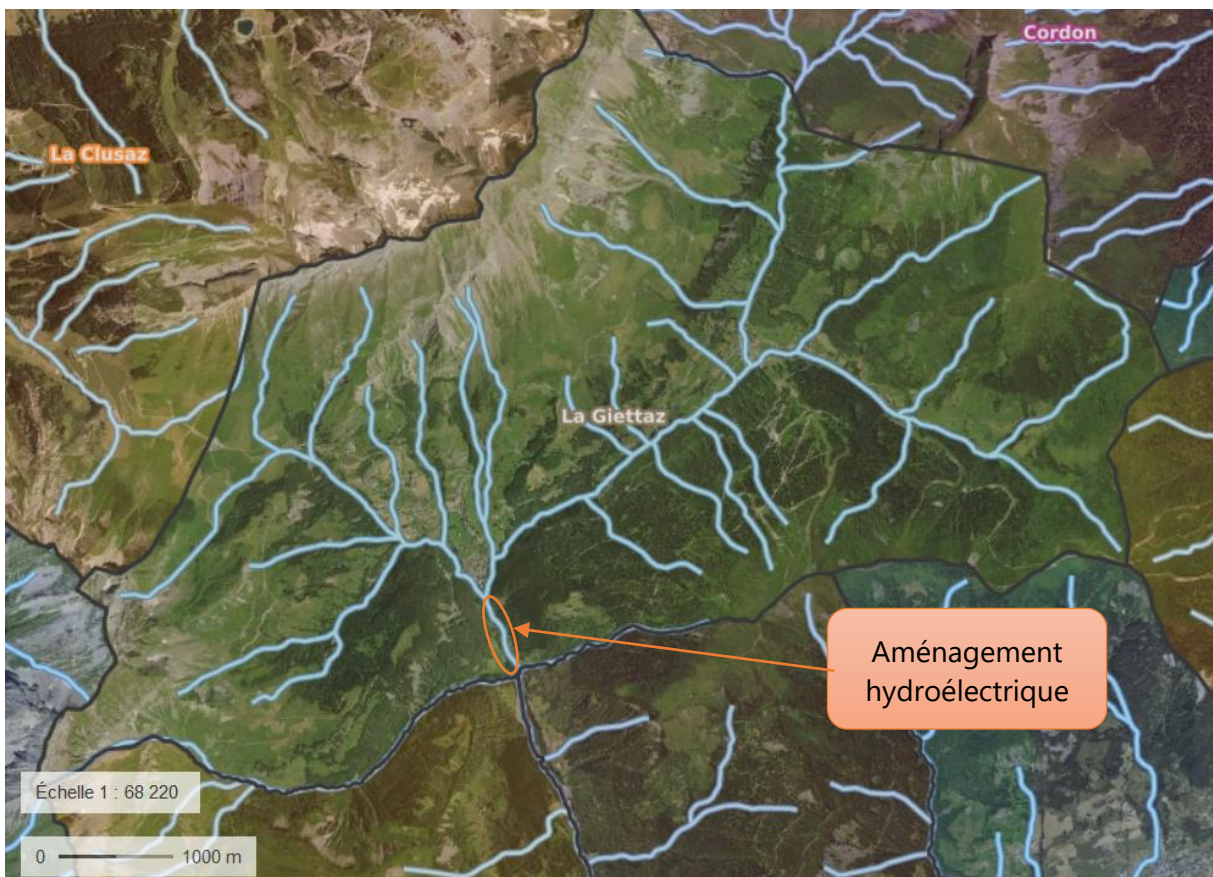


Figure 1: Localisation de l'aménagement hydroélectrique de l'Arrondine aval. Source : Géoportail

L'ensemble des ouvrages de la centrale hydroélectrique de l'Arrondine aval se situe sur la commune de La Giettaz.

Seule la commune de la Giettaz percevra la redevance au titre de la mise à disposition du foncier.